

1.1

Le mandat de la Médiathèque Valais

Le mandat de la MV est multiple. Elle est à la fois

- une médiathèque générale d'étude et d'information
 - la médiathèque patrimoniale du Valais
 - une médiathèque de lecture publique
 - un centre de documentation pédagogique et la médiathèque spécialisée de la HEP
 - une médiathèque pour l'enseignement secondaire II
 - une bibliothèque spécialisée pour le domaine musical
- Dans ses sites de Sion et Brigue, et partiellement celui de St-Maurice, la MV est une **médiathèque générale d'étude et d'information**. De type encyclopédique, elle fournit à ses clients des collections de documents, d'autres sources d'information et un service de référence nécessaires à leur formation, à l'exercice de leur profession et à leur culture générale (*Base légale : loi sur la promotion de la culture (LPrC) art. 33 lit b*).
- Dans les sites de Sion et de Martigny, la MV est une **médiathèque patrimoniale**, dépositaire de fonds imprimés, audiovisuels et numériques concernant le Valais (*Base légale : LPrC art. 33 lit a*).
- Dans le cadre de contrats de prestation avec les communes de **Brigue**, de **Saint-Maurice** et de **Martigny**, la MV assure pour ces villes les services d'une **médiathèque de lecture publique** (*Bases : Conventions passées avec les trois communes concernées qui font explicitement référence aux Normes pour les bibliothèques de lecture publique de la Communauté de travail des bibliothèques de lecture publique*).
- La MV offre, dans ses sites de St-Maurice, Brigue et Sion, une **Documentation pédagogique** (ci après DP), qui se définit comme un centre de ressources didactiques et générales pour les enseignant-e-s praticiens, les enseignant-e-s en formation initiale et continue et les enseignant-e-s et les étudiant-e-s de la Haute école pédagogique du Valais (ci-après HEPVS). Elle est également dans les sites de Brigue et St-Maurice la médiathèque spécialisée de la HEP (*Bases : LIP, art. 89 et convention avec les services de l'enseignement et de la formation tertiaire du 16.02.2007*).
- Dans le site de St-Maurice, la MV fait office de **médiathèque secondaire II** en tant que médiathèque du collège de l'Abbaye de St-Maurice (*Base : Convention avec le Collège de l'Abbaye de St-Maurice*).
- Dans le site de Sion, la MV est une **bibliothèque musicale** qui a pour mission d'offrir au public spécialisé (étudiant-e-s des conservatoires) et général des partitions de musique pour leur permettre de pratiquer leur art (*Base : Convention avec le Conservatoire cantonal et le Conservatoire cantonal supérieur et Académie Tibor Varga*).
- Synthèse

Mandat	Sion	Brigue	Martigny	St Maurice
Médiathèque d'étude et d'information générale	XXX	XXX		Partiel
Médiathèque patrimoniale	XXX		XXX	
Médiathèque de lecture publique		XXX	XXX	XXX
Centre de documentation pédagogique	XXX	XXX		XXX
Bibl. spécialisée HEPVS		XXX		XXX
Médiathèque de lycée-collège				XXX
Bibliothèque musicale	XXX			

1.2 Les publics de la Médiathèque Valais

- Dans ses 4 sites, la MV est une médiathèque publique ouverte à tous. Elle s'efforce, dans le cadre de ses acquisitions, de tenir compte des besoins de ses divers publics qui se répartissent au sein de quatre groupes principaux, à savoir :
 - le public général qui comprend toutes les personnes à la recherche d'information et de documentation de nature générale ou encyclopédique dans le cadre de ses activités d'information, de formation, de culture et de loisirs
 - le public scolaire (tous les sites) et étudiant (St-Maurice, Sion et Brigue pour le niveau secondaire II et Sion et Brigue pour le niveau bachelor)
 - le public des chercheurs sur le Valais (Sion et Martigny)
 - le public des enseignant-e-s en formation (Brigue et St-Maurice) ou praticien-ne-s (Brigue, Sion et St Maurice)
 - les autres bibliothèques, prioritairement valaisannes ou membres du réseau RERO